DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 novembre 2026

Me Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4343-2026.
Hydro-Québec (Distribution) – Tarifs DG et Flex DG.
Demande du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* de délai pour le dépôt du mémoire.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* soumet respectueusement à la Régie de l'énergie qu'il ne lui sera pas possible de déposer son mémoire (ou ses mémoires, le cas échéant) le 17 novembre 2026 au présent dossier. Après consultation du ROEÉ et du RNCREQ, le RTIEÉ invite respectueusement la Régie à lui accorder un **délai jusqu'au 27 novembre 2026 pour le dépôt de ce(s) mémoire(s)**.

En effet, d'une part, la préparation des mémoires prend davantage de temps que prévu, incluant les échanges actuellement en cours entre le ROEÉ, le RNCREQ et le RTIEÉ visant notamment à déterminer si une partie des mémoires peut être déposée en commun, ce qui n'est toutefois pas encore décidé à ce stade.

D'autre part, une multitude de dossiers surviennent simultanément et impliquent un ou plusieurs de ces trois intervenants et leurs procureurs et/ou leurs analystes du présent dossier, incluant:

- Dossier R-4350-2026 (HQD CDS): Séances de travail **les 23-24 novembre 2026**: Y interviennent notamment le ROEÉ, le RNCREQ et le RTIEÉ.
- Dossier R-4351-2026 (EGQ 2027): Avis de participation et liste de sujets déposables **le 20 novembre 2026** : Y intervient notamment le RTIEÉ.
- Dossier R-4359-2026 (HQD PA 2027-2041): Demandes d'intervention et listes de sujets déposables **le 20 novembre 2026**: Le ROEÉ, le RNCREQ et le RTIEÉ pourraient demander à y intervenir.
- Dossier R-4342-2026 (EGQ Tarif d'injection): Mémoire déposable **le 17 novembre 2026**. Les réponses aux DDR ont toutefois été déposées tardivement par EGQ et le RTIEÉ demande une extension de délai.
- Dossier *Énergir* c. *Régie de l'énergie*, CSM 500-17-138150-266 (Révision judiciaire de la Décision D-2026-037 de la Régie de l'énergie au Dossier R-4320-2026 sur un contrat de GSR avec une **société apparentée): Audience en Cour supérieure les 16 et 17 novembre 2026, précédée la semaine dernière et la**

présente semaine de plusieurs demandes de la part du juge saisi du dossier auxquelles les parties doivent répondre. Y participe notamment le RTIEÉ.

- Dossier *RTIEÉ* et *Hydro-Québec*, CSC 42613 (Demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada contre le jugement de la Cour d'appel du Québec dans le dossier 500-09-030933-246, prononcé le 31 août 2026 (2026 QCCA 1154) et rectifié le 5 novembre 2026) : **Du temps a dû être consacré pour le dépôt de la demande d'autorisation et des procédures connexes et à répondre diverses exigences de la Cour lors des journées subséquentes**.

De plus, notre analyste principal, Monsieur Jimmy Royer, est indisponible une partie de cette semaine.

Nous notons par ailleurs, au présent dossier, que la Régie a repoussé de plus d'un mois les dates d'audience (A-0009).

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons donc respectueusement la Régie à accorder un **délai jusqu'au 27 novembre 2026 pour le dépôt de(s) mémoire(s) du RTIEÉ**.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.),* le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).